



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

du lundi 29 juin 2015, à 18h30 à l'Hôtel de Ville

35^{ème} SEANCE

Nominations

15-101

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2015-2016.

15-102

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2015-2016.

Rapports du Conseil communal

15-009

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'assainissement et l'entretien des débarcadères du port de Neuchâtel.

15-008

Rapport du Conseil communal concernant le changement d'affectation des caves voûtées des anciennes Caves du Palais, rue des Terreaux 9 à Neuchâtel.

15-010

Rapport d'information du Conseil communal concernant la politique d'apprentissage de la Ville de Neuchâtel.

15-012

Rapport d'information du Conseil communal en réponse à la motion no 280 (10-303) « Pour une meilleure efficacité de l'éclairage public grâce aux LED ».

15-011

Rapport d'information du Conseil communal en réponse à la motion no 296 (12-303) « Pour une Maison du Livre ».

Autres objets

14-401 (Pour mémoire)

Proposition du groupe PLR par Mme et MM. Jérôme Bueche, Amélie Blohm Gueissaz, Mirko Kipfer, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Philippe Mouchet, Félix Gueissaz, Jean Dessoulavy, Richard Strohmeier, Julien Spacio, Beat Geiser, Joël Zimmerli et Alexandre Brodard, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Déposée le 26 août 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 27 octobre 2014) :

« Projet

Arrêté
modifiant l'article 174 du
Règlement général de la Commune de Neuchâtel,
du 22 novembre 2010
(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,
arrête:

Article premier.- L'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit:

Art. 174 (modifié).- ¹ Sauf exception dûment justifiée, toute vente d'objet immobilier propriété de la commune, **ainsi que tout octroi d'un droit de superficie font** l'objet d'une publication sous forme d'appel d'offres dans le Bulletin officiel, dans le quotidien régional le plus lu et sur le site internet de la Ville, ou sous toute autre forme appropriée.

² **(nouveau)** Les publications contiennent les informations concernant l'objet immobilier et les critères spécifiques d'évaluation pour l'adjudication.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Amendement du Conseil communal:

Article premier.- L'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit:

« **Art. 174 (modifié).**- ¹ Sauf exception dûment justifiée, **notamment pour des motifs tirés de circonstances stratégiques ou politiques particulières**, toute vente d'objet immobilier propriété de la commune, **ainsi que tout octroi d'un droit de superficie font** l'objet d'une publication sous forme d'appel d'offres dans le Bulletin officiel, dans le quotidien régional le plus lu et sur le site internet de la Ville, ou sous toute autre forme appropriée.

² **(nouveau)** Les publications contiennent les informations **usuelles** concernant l'objet immobilier et les critères **spécifiques déterminants.** »

En cours d'étude par la Commission spéciale « Politique immobilière et du logement », selon décision du Conseil général du 27 octobre 2014.

14-610 (Réponse écrite du Conseil communal du 23 mars 2015)

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Alexandre Brodard, Béatrice Haeny, Jérôme Bueche, Amelie Blohm Gueissaz, Mirko Kipfer, Jean-Charles Authier, Félix Gueissaz, Richard Strohmeier, Philippe Mouchet, Philippe Etienne, Jean Dessoulavy, Beat Geiser, **Christophe Schwarb**, intitulée « Pourquoi pas un giratoire et un Littorail souterrains au centre-ville ? » (Déposée le 5 septembre 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 27 octobre 2014) :

« L'avenir de la place Numa-Droz et de la circulation à cet endroit inquiète et constitue un problème auquel notre Ville aura s'atteler rapidement, faute de quoi la situation risque de devenir insupportable au centre-ville. Le projet du Conseil communal de 2012 n'ayant pas passé la rampe des votations, il convient de remettre l'ouvrage sur le métier, en tenant compte évidemment des développements de futurs projets alentour.

A ce sujet, il est à présent connu que le Conseil communal envisage, au niveau de la place Alexis-Marie-Piaget, la construction d'un parking en sous-sol et l'implantation d'un grand magasin en surface.

Une telle réalisation aurait forcément un impact important sur le nombre de véhicules traversant la ville: la fluidité du trafic en pâtirait lourdement, et les objectifs louables de 2012 d'apporter un élan de modernité et de fraîcheur à la ville en améliorant la convivialité de la zone et l'accessibilité au lac pour les piétons peut-être envolés à jamais.

Or, l'idée d'un autre projet des plus intéressants semble gentiment faire son chemin à proximité, malgré les difficultés qu'il rencontrera forcément vu la topographie des lieux. En effet, à en croire les propos du Conseiller d'Etat en charge des Transports relatés le 24 septembre 2014 par le quotidien de la place, un projet de prolongement de la ligne du Littorail vers l'est, soit du centre-ville de Neuchâtel jusqu'à l'Université (voire plus loin) devrait être soumis à Berne, afin d'assurer l'interface avec la gare de Neuchâtel, via le Fun'ambule.

Vu l'importance de l'enjeu et la coexistence de différents projets d'importance (parking souterrain, prolongement Littorail, etc.) et objectifs (fluidité du trafic, accessibilité au lac, sécurité etc.) à cet endroit, il est primordial de ne pas se tromper dans les choix à effectuer et de s'assurer que les projets et objectifs poursuivis soient intercompatibles et ne s'excluent pas l'un l'autre.

Vu la complexité de l'équation, il semble en outre légitime de se demander si le seul moyen de la résoudre ne serait pas de construire un giratoire souterrain sous l'actuel carrefour Numa-Droz/Poste, avec par exemple des sorties la hauteur de la banque cantonale l'ouest, du collège de la Promenade à l'est et de l'Hôtel communal au nord. Les problèmes de circulation seraient ainsi réglés, le lac véritablement rendu à la ville et à ses habitants, et le centre-ville amélioré sans comparaison possible.

Le groupe PLR s'inquiète de la situation et interpelle le Conseil communal pour lui demander des explications et des informations. Il lui saurait en particulier gré de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes:

- 1) Une étude de circulation a-t-elle été menée sur les effets de l'implantation d'un grand magasin et d'un parking en sous-sol à la place Alexis-Marie-Piaget? Si oui, quels en sont les résultats?
- 2) La Ville de Neuchâtel a-t-elle été consultée par le Conseil d'Etat concernant son intention de déposer un projet de prolongement du Littorail vers l'est? Les commissions concernées de la ville ont-elles été consultées? Ce projet, dont on ne parle pas dans le programme politique 2014-2017, s'intègre-t-il dans la coordination des différents projets urbanistiques en cours?

- 3) Une étude de faisabilité et de circulation a-t-elle été menée concernant le prolongement du Littorail vers l'est, notamment s'il devait passer par la rue de la Place d'armes? Si oui, quels en sont les résultats?
- 4) Une étude de faisabilité a-t-elle menée concernant la construction d'un giratoire souterrain sous l'actuel carrefour Numa-Droz/Poste (à l'intersection des rues du 1er-mars, de la Place-d'armes et de l'Hôtel-de-ville), ou de tout autre moyen de faire passer la circulation en souterrain? Si oui, quels en sont les résultats et le prix estimé?
- 5) Si aucune étude n'a été menée dans ce sens, le Conseil communal estime-t-il un tel projet réalisable et quel prix approximativement? Y rajouter une prolongation souterraine du Littorail serait-il envisageable? Le Conseil communal envisage-t-il de procéder à une étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'un tel projet?
- 6) L'implantation d'un grand magasin et d'un parking en sous-sol à la place Alexis-Marie-Piaget est-elle compatible avec un prolongement du Littorail en surface, en souterrain, et avec la construction de l'entrée du tunnel d'un giratoire souterrain? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

15-501

Postulat du groupe PLR par Mme et MM. Félix Gueissaz, Richard Strohmeier, Beat Geiser, Mirko Kipfer, Joël Zimmerli, Philippe Mouchet, Jean Dessoulavy, Amelie Blohm Gueissaz, Jean-Charles Authier, Julien Spacio, Jérôme Bueche et Alexandre Brodard, intitulé « Pour un plan de circulation innovant dans le secteur Neuchâtel Est » (Déposé et développé le 4 mai 2015 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 1^{er} juin 2015) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'améliorer les axes de circulation Nord-Sud à l'est de la ville afin de les adapter aux conditions actuelles et futures de circulation ».

Il est en particulier demandé au Conseil communal d'étudier :

1. les développements possibles notamment des deux axes principaux, Chemin des Mulets – Pont du Mail – Rue des Fahys d'une part et Maladière – Gibraltar – Rue des Fahys d'autre part et les mesures à prendre pour les adapter au trafic journalier moyen (TJM) ;
2. la possibilité de créer ou développer de nouveaux axes Nord-Sud ;
3. les points névralgiques de ce secteur soit le carrefour de Monruz, et les 2 ouvrages d'art suivant : le pont du Mail et le passage inférieur au haut de la rue de Gibraltar ;

4. le carrefour Gibraltar-Fahys, dans l'idée de permettre aux transports publics d'emprunter cet axe et rendre ainsi possible la déserte de la Gare par le Nord;
5. les possibilités d'adaptations de l'axe Avenue des Portes-Rouges – Rue des Fahys – Faubourg de la Gare à l'augmentation du TJM et à une meilleure fluidité du trafic et des transports publics, ce qui donnera l'occasion d'évaluer l'augmentation du TJM induite par la densification de l'habitat aux Portes-Rouges.

Discussion

15-602

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Hélène Dederix-Silberstein, Joël Desales, Edouard Jeanloz, Olivier Forel, Julien Binggeli, Michel Favez, Béatrice Nys, Nicolas de Pury et Jean-Frédéric Malcotti, intitulée « Pour un service de coursier écologique et économique » (Déposée le 22 mai 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 1^{er} juin 2015) :

« Plusieurs entreprises, fondations ou associations de coursiers à vélos sont apparues ces dernières années en Suisse alémanique et romande.

Nous vous prions de bien vouloir considérer cette voie alternative pour les distributions internes de documents et objets qui doivent être échangés entre les divers bâtiments qui abritent les activités des services de la ville et associés tels que les écoles, bibliothèques, etc..

1. Le groupe PopVertsSol souhaite savoir quelle est l'organisation du service de traitement du courrier interne ?
2. Le transport des éléments physiques qui circulent entre les différents services se fait-il via des employé-e-s communaux ou ce service est-il externalisé dans des sociétés privées ?
3. Existe-il un service centralisé ou plusieurs systèmes hérités de différentes pratiques ?
4. Le stationnement, l'entretien d'un véhicule motorisé et l'organisation du service en fonction d'un service motorisé a un coût certain.

Le Conseil communal peut-il nous fournir une estimation large des coûts actuellement engendrés par le service de courrier interne ?

5. Les livraisons à cycles mu par la seule force du muscle entraîné ont des coûts d'exploitation bien plus faible que celle à moteur. Les temps de parcours restent relativement inchangés en particulier lorsque l'on considère la vitesse du trafic motorisé durant les heures de pointe.

En particulier, stationner un véhicule peut s'avérer exaspérant du moins si l'on entend respecter les règles de circulation et ainsi donner l'exemple.

Le Conseil communal a-t-il déjà évalué la possibilité d'attribuer une telle activité à des coursiers à vélos?

6. Une réflexion large autour de ce transfert modale permettrait-elle de rationaliser d'un point de vu organisationnel, financier, écologique et du bien-vivre le transport du courrier interne et périphérique de la Commune (transferts vers l'administration cantonale, scolaire, hospitalière et cetera) ?

Nous voyons ici l'occasion de donner un exemple de mobilité douce tout en faisant des économies. Le groupe pense qu'une telle innovation qui allie économie financière et énergétique renforcerait la légitimité de la désormais si fameuse devise du Conseil communal et espérons qu'il dépassera prochainement une simple réponse à cette interpellation et s'impliquera vers cette nouvelle pratique de courrier cyclo-transmis! ».

15-401

Proposition interpartis par Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Anne-Dominique Reinhard, Olivier Forel, Christophe Schwarb, Jonathan Gretilat et Béatrice Haeny, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à introduire un nouvel article 171 bis dans le Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Déposée le 10 juin 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 29 juin 2015) :

« Projet

Arrêté
instituant un nouvel article 171 bis dans le Règlement général de la
Commune de Neuchâtel du 22 novembre 2010
(du....)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur proposition de plusieurs de ses membres,

Arrête :

Article premier. L'article 171bis (nouveau) est ajouté au Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 qui est modifié comme suit :

Plan d'intention –
Droit de superficie

Art. 171bis (nouveau).¹ Lors de la présentation de chaque budget, le Conseil communal dresse une liste des objets immobiliers qu'il envisage de céder en droit de superficie.

² **(nouveau)** Cette liste est publiée dans le bulletin officiel, le quotidien régional le plus lu, sur le site internet de la ville, ou sous toute autre forme appropriée.

³ **(nouveau)** La liste précise les conditions cadres.

Neuchâtel, le 10 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol